



Retour sur le séminaire

Le travail au cœur des
enjeux sociaux et
écologiques des
territoires

20 mai 2022
Montpellier

Synthèse

TABLES DES MATIERES



- 03** INTRODUCTION
- 04** LE TZCLD ET LE RTE : PRÉSENTATION DE DEUX DISPOSITIFS
- 06** DES DISPOSITIFS FAVORISANT LA PARTICIPATION DES HABITANTS À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE
- 09** DES DISPOSITIFS METTANT L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU CŒUR DE LA TRANSITION TERRITORIALE



INTRODUCTION

Contrairement à l'idée reçue, les habitants des territoires précaires se sentent concernés par leur territoire et son avenir, pour peu qu'ils puissent s'impliquer. Sophie Swaton, à l'initiative du Revenu de Transition Ecologique, constate que « si on se place du point de vue des plus précaires, les études et rapports comme ceux du Mouvement ATD Quart-Monde montrent clairement une volonté d'émancipation citoyenne, de participation : une « faim » pas simplement au sens premier du terme, mais aussi de projets. Dans le dispositif du revenu de transition écologique, il y a cette mise à niveau égal de personnes rassemblées par la volonté de réaliser un travail saturé de sens tout en contribuant au bien commun ».

C'est ce que nous avons pu également constater dans le cadre de la préparation à la candidature de l'expérimentation TZCLD à Lodève, candidature portée par un collectif habitants émanant du Conseil Citoyen. Soutenue par les élus, cette candidature citoyenne s'inscrit dans la politique de la ville, politique visant à favoriser l'émergence d'initiatives, de dispositifs permettant aux habitants d'être acteurs de leur avenir, et partie prenante du projet collectif[1].

[1] Film témoignage en accès libre [ici](#)



LE TZCLD ET LE RTE : PRÉSENTATION DE DEUX DISPOSITIFS

Les « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) visent, à l'échelle d'un territoire donné, à rendre effectif le « droit à l'emploi » pour les personnes durablement éloignées de l'emploi. Pour réaliser cet objectif, les TZCLD s'appuient principalement sur la création d'emplois en CDI, à temps choisi et rémunérés au SMIC, au sein d'une « Entreprise à But d'Emploi » (EBE). Grâce à des financements publics, ces entreprises développent, à une échelle locale, des activités dites « supplémentaires », c'est-à-dire répondant à des besoins non satisfaits de leur territoire et n'entrant pas en concurrence avec les activités économiques existantes à une échelle locale.

Imaginé dès 1995 par des membres d'ATD Quart Monde, TZCLD est mis en œuvre depuis 2016 avec le vote d'une loi nationale d'expérimentation territoriale, loi adoptée à l'unanimité le 29 février 2016 (Loi 2016-31, 2016). Cette loi a permis à dix collectivités, inscrites sur des territoires aux caractéristiques géographiques diverses (territoires ruraux, villes petites et moyennes, quartiers « Politique de la Ville » de grandes métropoles) et aux périmètres variés, d'expérimenter TZCLD localement, pour une durée de cinq ans. En 2020, le vote d'une deuxième loi a prolongé l'expérimentation jusqu'en 2026, permettant à 50 nouveaux territoires au moins de recevoir l'habilitation. En novembre 2021, près de 1200 emplois avaient été créés au sein des EBE créées dans les dix territoires habilités en 2016.

Ces deux lois d'expérimentation successives ont notamment permis d'instituer et de consolider le mécanisme de financement public des emplois portés par les EBE, la « contribution au développement de l'emploi » (CDE). Versé par un « Fonds d'expérimentation » - également institué par la loi, ce dispositif de financement est principalement abondé par des crédits de l'Etat. La deuxième loi d'expérimentation complète cependant ce financement par une contribution obligatoire des Départements concernés. Dans ce cadre, l'Etat finance chaque ETP à hauteur de 102% du SMIC, et les Départements à hauteur de 15% du financement de l'Etat. Construit sur un principe de redirection des dépenses dites « passives » liées à la prise en charge publique du chômage de longue durée, ce mécanisme de financement des emplois ne devrait ainsi représenter qu'un coût supplémentaire limité, voir nul, pour la puissance publique. Le chiffre d'affaires généré par ces activités des entreprises complète cette CDE pour assurer la pérennité du modèle économique d'ensemble des EBE, qui demeure un objet en soi de l'expérimentation.



Le Revenu de Transition Écologique (RTE) est un dispositif visant à accompagner et à rémunérer des porteurs de projet s'inscrivant dans la transition écologique et sociale à l'échelle d'un territoire. Tout en partant de l'idée de « revenu universel », il s'en distingue car il est soumis à une conditionnalité : l'orientation vers la transition écologique et sociale locale. L'accès des porteurs de projet à ce revenu et à cet accompagnement a vocation à être décidé à une échelle territoriale, notamment dans le cadre de « Coopératives de transition écologique » (CTE). Ces dernières impliquent la diversité des acteurs du territoire pour valider l'utilité territoriale des projets présentés et faire ressource (réseaux, formation, etc.) pour ceux qui les portent.

L'expérimentation du RTE a été mise en œuvre dans la haute vallée de l'Aude. Cette expérimentation y a été impulsée dans le cadre d'un Pôle Territorial de Coopération Économique, sur un territoire essentiellement agricole faisant face à des problématiques environnementales (diminution des réserves d'eau) et sociales (chômage) – mises en lumière, pour les secondes, par les acteurs de la Politique de la Ville. Elle a été possible notamment par le soutien financier du Conseil Départemental apporté au fonctionnement de la CTE. Cette expérimentation est également conduite à Grande-Synthe dans le Pas-de-Calais, dans le Lot-et-Garonne, ou encore à Épinal. Son élargissement est dépendant de sa capacité à identifier l'instrument de financement du revenu.



DES DISPOSITIFS FAVORISANT LA PARTICIPATION DES HABITANTS À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE

Les TZCLD et le RTE ont en commun le fait de chercher à mettre les habitants au cœur de la création d'activités économiques, utiles à leur territoire.

Dans le cas des TZCLD, les personnes embauchées contribuent à la construction des activités mises en œuvre par les EBE. Les activités doivent correspondre à leurs souhaits et à leurs compétences, en accord avec la philosophie participative d'un projet entendant donner aux personnes privées d'emploi une place d'actrices et de contributrices.

Pierrette Dô, habitante de Lodève privée d'emploi et Présidente de l'association de préfiguration de TZCLD Lodève, est revenue sur la place des personnes privées d'emploi dans la démarche de candidature du territoire de Lodève. Près de trente personnes privées d'emploi volontaires, futures salariées de l'EBE lodévois, se sont impliquées pour imaginer des activités correspondant à leurs souhaits et aux besoins du territoire sur lequel elles résident. Pierrette Dô a témoigné du déplacement de la posture des personnes concernées par ce projet de création d'emploi : d'une posture de bénéficiaire de politiques publiques faites « pour » elles, à une posture d'actrices d'une politique publique faite « avec » elles.

Daniel Le Guillou a cependant insisté sur le fait que les premiers territoires d'expérimentation ont montré que la dynamique de contribution des personnes privées d'emploi à la création d'activités a dû s'inscrire dans le cadre du développement d'entreprises aux objectifs économiques de plus en plus affirmés, laissant souvent la place à des logiques de construction d'activités en grande partie exogènes aux personnes privées d'emploi. En atteste, par exemple, la part importante d'activités qui, tout en s'inscrivant dans le champ de la transition écologique, sont davantage impulsées par les politiques publiques que par les personnes elles-mêmes.

Alexeï Tabet, coordinateur de la démarche de candidature du territoire de Lodève à une habilitation TZCLD, a ainsi estimé que, dans ce contexte, un enjeu majeur pour le projet lodévois est de transformer la dynamique initiale de participation des habitants privés d'emploi à la construction du projet en phase de candidature, en une possibilité pour les salariés de s'impliquer dans une dynamique de travail porteuse de sens, au quotidien de l'entreprise.



Le RTE, présenté par Benoît Prévost, partage avec TZCLD cette recherche d'alternatives dans la gestion et l'organisation du travail, visant à permettre à des habitants de déployer, contre revenu, des activités porteuses de sens pour eux et pour leur territoire. L'intervention de Delphine Vallade a permis de situer ces différents dispositifs comme participant de l'émergence de nouvelles initiatives visant à inscrire le travail au cœur d'une nouvelle manière de faire société. Tout en cherchant à prendre appui sur les solidarités nationales, ces initiatives visent à remplacer un revenu de transfert par un revenu issu du travail. Dans le même temps, elles se distinguent des politiques « d'activation des chômeurs » car elles cherchent à mettre au premier plan le sens du travail, dont l'ancrage local constitue une composante forte. En proposant aux personnes de s'impliquer dans un projet de territoire par le travail, ces initiatives tendent à modifier le rapport au travail dominant hérité de 200 ans de système industriel, et peuvent apparaître comme des « critiques en acte » des dynamiques économiques inhérentes à la mondialisation néolibérale.

L'intervention de Benoît Prévost a cependant permis de mettre en avant une différence majeure qui distingue les deux dispositifs. Dans le cas du RTE, l'habitant est dans une posture d'entrepreneur individuel : les activités sont proposées par des habitants, portant un projet reconnu utile à la transition écologique de leur territoire et pouvant, à ce titre, faire l'objet d'un revenu financier. Dans le cas des EBE, les habitants sont volontaires pour rejoindre un projet collectif, porté par une organisation entrepreneuriale et dans le cadre d'un contrat de travail salarié.



DES DISPOSITIFS METTANT L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU CŒUR DE LA TRANSITION TERRITORIALE

Un autre point commun de TZCLD et du RTE est d'inscrire la création d'emploi dans le cadre de projets tournés vers la transition écologique et sociale de leur territoire.

De ce point de vue, une innovation majeure de TZCLD réside dans son pilotage local par un « Comité Local pour l'Emploi » (CLE), réunissant l'ensemble des acteurs locaux concernés (collectivités, Etat, SPE, associations et acteurs économiques locaux, personnes privées d'emploi et citoyens) sous l'égide de la collectivité locale (commune ou communauté de communes) porteuse. La loi d'expérimentation les institue ainsi comme les instances de gouvernance territoriale de TZCLD, garants de l'atteinte de « l'exhaustivité territoriale », c'est-à-dire de la possibilité pour toutes les personnes concernées d'accéder à une solution leur permettant de sortir de la privation d'emploi.

Daniel Le Guillou évoque les CLE comme le levier de « l'agir en commun » sur le territoire. En effet, s'ils ont notamment pour charge d'entériner le caractère non concurrent des activités des EBE et de reconnaître la privation d'emploi des personnes souhaitant intégrer l'expérimentation, les CLE ont pour rôle plus global de faciliter l'accès à l'ensemble des opportunités professionnelles disponibles (autres emplois standards ou en IAE, formation, etc.) comme de générer l'émergence d'activités entrant en synergie avec l'existant et favorisant son développement.

Alexei Tabet et Pierrette Dô ont témoigné de la manière dont, sur le territoire de Lodève, un collectif citoyen, comptant en son sein des personnes privées d'emploi, s'est ainsi constitué, en 2019, pour impulser le « consensus local » autour du projet et obtenir son portage par la Ville de Lodève et la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac. Leurs interventions ont montré comment l'entreprise à but d'emploi s'est construite à la croisée entre les souhaits de ses futurs salariés, mobilisés dans la construction de la candidature, des associations locales du champ de la transition écologique et solidaire (ressourcerie, valorisation des biodéchets, ...), et des politiques publiques soucieuses d'inscrire la création d'emploi dans un projet de développement durable du territoire.

Un autre point commun de TZCLD et du RTE est d'inscrire la création d'emploi dans le cadre de projets tournés vers la transition écologique et sociale de leur territoire.

De ce point de vue, une innovation majeure de TZCLD réside dans son pilotage local par un « Comité Local pour l'Emploi » (CLE), réunissant l'ensemble des acteurs locaux concernés (collectivités, Etat, SPE, associations et acteurs économiques locaux, personnes privées d'emploi et citoyens) sous l'égide de la collectivité locale (commune ou communauté de



communes) porteuse. La loi d'expérimentation les institue ainsi comme les instances de gouvernance territoriale de TZCLD, garants de l'atteinte de « l'exhaustivité territoriale », c'est-à-dire de la possibilité pour toutes les personnes concernées d'accéder à une solution leur permettant de sortir de la privation d'emploi.

Daniel Le Guillou évoque les CLE comme le levier de « l'agir en commun » sur le territoire. En effet, s'ils ont notamment pour charge d'entériner le caractère non concurrent des activités des EBE et de reconnaître la privation d'emploi des personnes souhaitant intégrer l'expérimentation, les CLE ont pour rôle plus global de faciliter l'accès à l'ensemble des opportunités professionnelles disponibles (autres emplois standards ou en IAE, formation, etc.) comme de générer l'émergence d'activités entrant en synergie avec l'existant et favorisant son développement.

Alexei Tabet et Pierrette Dô ont témoigné de la manière dont, sur le territoire de Lodève, un collectif citoyen, comptant en son sein des personnes privées d'emploi, s'est ainsi constitué, en 2019, pour impulser le « consensus local » autour du projet et obtenir son portage par la Ville de Lodève et la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac. Leurs interventions ont montré comment l'entreprise à but d'emploi s'est construite à la croisée entre les souhaits de ses futurs salariés, mobilisés dans la construction de la candidature, des associations locales du champ de la transition écologique et solidaire (ressourcerie, valorisation des biodéchets, ...), et des politiques publiques soucieuses d'inscrire la création d'emploi dans un projet de développement durable du territoire.



C&CONTACT

Cécile NONIN, directrice
cecile.nonin@villes-et-territoires.fr